

Ethna-DEFENSIV R.C.S. Luxembourg K817

Rapport annuel et comptes annuels révisés
au 31 décembre 2023

Fonds de placement de droit luxembourgeois

Fonds d'investissement conforme à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur, constitué sous la forme juridique d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

R.C.S. Luxembourg B 155427



ETHENEA

Table des matières

	Page
Rapport de la direction du fonds	2
Répartition géographique par pays d’Ethna-DEFENSIV	5
Répartition sectorielle d’Ethna-DEFENSIV	6
Composition de l’actif net du fonds Ethna-DEFENSIV	9
Compte de résultat du fonds Ethna-DEFENSIV	12
Composition de l’actif d’Ethna-DEFENSIV au 31 décembre 2023	16
Notes au rapport annuel au 31 décembre 2023	24
Rapport du Réviseur d’Entreprises agréé	31
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON RÉVISÉES)	34
Annexe conformément au Règlement sur la publication d’informations et au règlement Taxonomie (non révisé)	36
Gestion, distribution et conseil	46

Le prospectus accompagné du règlement de gestion, la fiche d’informations clés, la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue ainsi que les rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du siège de la Société de gestion, du dépositaire, des agents payeurs, du distributeur de chaque pays de commercialisation et auprès du représentant en Suisse. Des informations supplémentaires sont disponibles à tout moment auprès de la Société de gestion durant les heures normales de bureau.

Les souscriptions de parts ne sont valables que lorsqu’elles reposent sur la version en vigueur du prospectus (annexes comprises), accompagné du dernier rapport annuel disponible et du dernier rapport semestriel éventuellement publié ultérieurement.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Les informations et données chiffrées du présent rapport se réfèrent à des périodes passées et ne préjugent pas de l’évolution future.

Rapport de la direction du fonds

2 Le Gestionnaire du fonds produit le présent rapport sur ordre de la Société de gestion :

Dans le cadre de l'optimisation continue et afin d'améliorer la traçabilité et la transparence, l'équipe de gestion de portefeuille d'Ethna-DEFENSIV a modifié le prospectus au 1er octobre 2023 en ramenant à zéro l'exposition aux métaux précieux, aux matières premières et aux actions du fonds multi-actifs axé sur les obligations Ethna-DEFENSIV, avec prise d'effet au 1er octobre 2023. Cette démarche intervient après approbation de l'autorité de contrôle et est la conséquence logique de la constitution du portefeuille au cours des 24 derniers mois : le portefeuille Ethna-DEFENSIV ne contient plus d'or depuis octobre 2021 et plus d'actions depuis novembre 2021. Le résultat en 2022 a été très satisfaisant. L'équipe a démontré que cette approche est efficace. L'équipe de gestion de portefeuille continuera à se concentrer sur les obligations et la liquidité en tant qu'éléments clés de la stratégie.

La Réserve fédérale et la BCE ont respectivement mis fin en juillet et en septembre 2023 à leur cycle de hausse des taux entamé en 2022. Au cours de cette période, la BCE a relevé ses taux directeurs de 450 points de base au total, dont 200 pour la seule année 2023. La Fed a relevé son taux directeur de 525 points de base au total, dont 150 points de base en 2023. En dépit d'une baisse significative des taux d'inflation dans la zone euro et aux États-Unis en 2023, l'objectif de 2 % d'inflation de la banque centrale n'a pas encore été pleinement atteint. Néanmoins, on évoque déjà la possibilité d'une première baisse des taux directeurs au premier trimestre 2024. Les baisses de taux d'intérêt sont considérées comme quasiment inévitables, mais les avis sont encore très partagés quant au timing de la première baisse.

En 2023, les rendements des obligations d'État à 10 ans ont commencé par fluctuer de manière significative avant d'enregistrer une baisse remarquable à partir de novembre. En mars, la défaillance de la Silicon Valley Bank et d'autres banques régionales américaines a montré que la lutte contre l'inflation faisait également d'autres victimes plutôt inattendues. Cet événement a provisoirement mis fin à la tendance à la hausse des rendements. L'année 2023 a également vu se poursuivre la lutte permanente relative au plafond de la dette publique américaine. Celle-ci a été désamorcée début juin, dans un premier temps et pour une période transitoire courant jusqu'à fin 2024, en suspendant ce plafond.

Néanmoins, le 1er août 2023, l'agence de notation Fitch a été la deuxième des trois grandes agences de notation à retirer aux États-Unis la note AAA, la plus élevée, dont ils disposaient jusqu'alors, justifiant cette décision par le déficit public extrêmement élevé des États-Unis. Même en 2023, exercice qui a connu une croissance régulière, ce déficit a atteint le montant considérable de 1 700 milliards d'USD. Les inquiétudes croissantes concernant la viabilité de la dette et la question corollaire - savoir qui achètera toutes les obligations d'État supplémentaires - ont finalement entraîné une hausse du rendement des obligations d'État américaines à 10 ans, à environ 5 % en octobre 2023. En revanche, les rendements des emprunts d'État allemands à 10 ans n'ont suivi le mouvement que sous la moyenne, atteignant un niveau modéré d'environ 3 % maximum. Les rendements record ont été suivis d'une chute encore plus rapide au cours des deux derniers mois de l'année. Cette évolution résulte de la baisse rapide des taux d'inflation et de la prise de conscience que la Fed et la BCE ne relèveront plus leurs taux.

En 2023, Ethna-DEFENSIV a investi presque exclusivement dans des obligations libellées en euros avec des échéances résiduelles courtes à moyennes. Cette stratégie a permis d'amortir avec succès la volatilité en cours d'année tout en compensant les pertes de 2022 (classe T). Grâce à la composition plus conservatrice du portefeuille, avec des échéances résiduelles plus courtes, le fonds n'a pas pu profiter pleinement de la nouvelle baisse significative des rendements en novembre et décembre. Un rééquilibrage systématique du portefeuille vers des émissions obligataires récentes a permis d'améliorer sensiblement le rendement courant, qui dépasse désormais 4 % en moyenne pour l'ensemble des obligations. Cette mesure proactive augure de rendements futurs corrects et attrayants pour le Fonds et ses investisseurs. La BCE et la Réserve fédérale procéderont à des baisses de taux en 2024. Selon nos prévisions, la première de ces baisses devrait provenir de la BCE. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous continuerons à investir presque exclusivement dans la devise du Fonds, l'euro. Toutefois, le raffermissement des cours en novembre et décembre 2023 est excessif et, avec des rendements inférieurs à 2 %, les obligations d'État allemandes à 10 ans ne sont pas véritablement attrayantes. Nous restons vigilants et concentrons nos investissements sur les obligations d'entreprises à échéance résiduelle courte et moyenne. Les coupons élevés des obligations en portefeuille annoncent des rendements élevés en 2024. Une gestion active, y compris l'utilisation de contrats à terme sur obligations, nous aidera à générer des revenus supplémentaires en 2024. Cette approche stratégique doit contribuer à agir efficacement et à générer des revenus même dans un environnement de taux fluctuant.

3

Munsbach, janvier 2024

La direction du fonds pour le Conseil d'administration de la Société de gestion

La Société de gestion est habilitée à créer des catégories de parts assorties de droits différents. Les catégories de parts décrites ci-après sont actuellement disponibles :

	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (SIA-A)	Catégorie de parts (SIA-T)
WKN :	A0LF5Y	A0LF5X	A1KANR	A1KANS
Code ISIN :	LU0279509904	LU0279509144	LU0868353987	LU0868354365
Commission de souscription :	jusqu'à 2,50 %	jusqu'à 2,50 %	jusqu'à 2,50 %	jusqu'à 2,50 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 0,95 % p.a.	jusqu'à 0,95 % p.a.	jusqu'à 0,65 % p.a.	jusqu'à 0,65 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	distribution	capitalisation
Devise :	EUR	EUR	EUR	EUR

	Catégorie de parts (R-A)*	Catégorie de parts (R-T)*	Catégorie de parts (SIA CHF-T)
WKN :	A12EH8	A12EH9	A12GN4
Code ISIN :	LU1134012738	LU1134013462	LU1157022895
Commission de souscription :	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 2,50 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,25 % p.a.	jusqu'à 1,25 % p.a.	jusqu'à 0,65 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	capitalisation
Devise :	EUR	EUR	CHF

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Répartition géographique par pays d’Ethna-DEFENSIV

Répartition géographique par pays ¹⁾	
Pays-Bas	22,08 %
Allemagne	16,78 %
France	11,79 %
États-Unis d’Amérique	10,23 %
Espagne	6,39 %
Suisse	5,15 %
Luxembourg	3,48 %
Suède	3,39 %
Royaume-Uni	3,30 %
Institutions supranationales	2,57 %
Irlande	2,30 %
Pologne	1,11 %
République tchèque	1,10 %
Italie	1,06 %
Belgique	0,93 %
Slovénie	0,75 %
Bermudes	0,74 %
Autriche	0,73 %
Danemark	0,72 %
Roumanie	0,37 %
Finlande	0,36 %
Portefeuille-titres	95,33 %
Contrats à terme	-0,41 %
Avoirs bancaires ²⁾	3,64 %
Solde des autres créances et engagements	1,44 %
	100,00 %

¹⁾ En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Répartition sectorielle d’Ethna-DEFENSIV

6

Répartition sectorielle ¹⁾	
Banques	30,38 %
Automobiles et pièces détachées	12,55 %
Emprunts d’État	11,41 %
Services financiers diversifiés	9,14 %
Alimentation, boissons et tabac	4,36 %
Matières premières, auxiliaires et carburants	4,07 %
Services aux collectivités	3,31 %
Biens de consommation et habillement	3,23 %
Immobilier	2,60 %
Divers	2,57 %
Commerce de gros et de détail	2,54 %
Logiciels et services	2,26 %
Médias et divertissements	1,84 %
Biens d’investissement	1,40 %
Santé : équipements et services de santé	1,12 %
Semi-conducteurs et machines pour la production de semi-conducteurs	1,07 %
Produits pharmaceutiques, biotechnologies et biosciences	0,74 %
Assurances	0,74 %
Portefeuille-titres	95,33 %
Contrats à terme	-0,41 %
Avoirs bancaires ²⁾	3,64 %
Solde des autres créances et engagements	1,44 %
	100,00 %

¹⁾ En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Évolution des 3 derniers exercices

Catégorie de parts (A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actif net du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2021	130,66	962.040	-23.817,36	135,82
31.12.2022	115,75	894.054	-8.924,15	129,47
31.12.2023	101,81	770.206	-15.817,92	132,19

Catégorie de parts (T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2021	178,07	1.031.727	-25.230,70	172,60
31.12.2022	158,29	947.247	-14.286,16	167,10
31.12.2023	137,67	794.779	-25.444,44	173,21

Catégorie de parts (SIA-A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2021	5,35	10.265	1.003,47	520,90
31.12.2022	2,33	4.669	-2.833,50	498,09
31.12.2023	1,21	2.377	-1.133,02	510,11

Catégorie de parts (SIA-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2021	26,21	46.233	6.588,27	566,85
31.12.2022	6,55	11.896	-19.025,96	550,39
31.12.2023	33,24	58.083	25.468,86	572,23

Catégorie de parts (R-A)*

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2021	1,87	20.654	-401,59	90,38
31.12.2022	1,81	21.322	60,62	85,00
31.12.2023	1,56	18.254	-253,11	85,65

Catégorie de parts (R-T)*

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2021	2,91	27.779	-260,34	104,87
31.12.2022	2,99	29.556	178,93	101,16
31.12.2023	1,67	15.994	-1.366,18	104,55

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Catégorie de parts (SIA CHF-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR	Valeur par part CHF
31.12.2021	37,28	72.576	-1.089,11	513,67	532,37 ¹⁾
31.12.2022	62,24	118.935	23.465,56	523,30	515,29 ²⁾
31.12.2023	4,56	8.065	-57.185,05	566,00	525,47 ³⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2021 : 1 EUR = 1,0364 CHF.

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF.

³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF.

Composition de l'actif net du fonds Ethna-DEFENSIV

Composition de l'actif net du fonds

au 31 décembre 2023

	EUR
Portefeuille-titres (coût d'acquisition : 269.044.418,71 EUR)	268.478.915,02
Avoirs bancaires ¹⁾	10.256.284,56
Plus-values latentes sur opérations de change à terme	90.350,42
Intérêts à recevoir	4.740.735,61
Créances sur vente de parts	78.352,29
	283.644.637,90
Engagements au titre du rachat de parts	-466.879,02
Moins-values latentes sur contrats à terme	-1.175.672,53
Autres passifs ²⁾	-272.904,91
	-1.915.456,46
Actif net du fonds	281.729.181,44

¹⁾ Voir les Notes au rapport.

²⁾ Ce poste se compose essentiellement des commissions de gestion et de la taxe d'abonnement.

Allocation aux catégories de parts

Catégorie de parts (A)		
Part de l'actif net du fonds		101.812.312,61 EUR
Parts en circulation		770.206,290
Valeur nette d'inventaire		132,19 EUR
Catégorie de parts (T)		
Part de l'actif net du fonds		137.667.641,27 EUR
Parts en circulation		794.779,378
Valeur nette d'inventaire		173,21 EUR
Catégorie de parts (SIA-A)		
Part de l'actif net du fonds		1.212.403,45 EUR
Parts en circulation		2.376,753
Valeur nette d'inventaire		510,11 EUR
Catégorie de parts (SIA-T)		
Part de l'actif net du fonds		33.236.711,56 EUR
Parts en circulation		58.082,866
Valeur nette d'inventaire		572,23 EUR
Catégorie de parts (R-A)*		
Part de l'actif net du fonds		1.563.405,77 EUR
Parts en circulation		18.253,601
Valeur nette d'inventaire		85,65 EUR
Catégorie de parts (R-T)*		
Part de l'actif net du fonds		1.672.133,88 EUR
Parts en circulation		15.993,668
Valeur nette d'inventaire		104,55 EUR
Catégorie de parts (SIA CHF-T)		
Part de l'actif net du fonds		4.564.572,90 EUR
Parts en circulation		8.064,595
Valeur nette d'inventaire		566,00 EUR
Valeur nette d'inventaire		525,47 CHF ¹⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF.

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Variation de l'actif net du fonds

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

	Total	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (SIA-A)
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	349.949.484,90	115.749.421,74	158.285.623,27	2.325.350,46
Résultat net ordinaire	6.651.259,09	2.371.979,84	3.200.169,35	31.768,10
Péréquation des revenus et charges	804.028,33	194.443,75	249.355,43	17.156,57
Entrées de fonds induites par la vente de parts	69.580.553,88	5.129.588,31	5.623.058,54	0,00
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-145.311.413,48	-20.947.510,54	-31.067.499,62	-1.133.022,26
Plus-values réalisées	20.800.621,52	6.883.918,20	9.220.342,90	159.895,42
Moins-values réalisées	-20.669.165,30	-6.741.848,99	-8.992.874,70	-154.914,99
Variation nette des plus-values latentes	-2.601.463,43	-648.709,31	-865.986,30	-25.980,38
Variation nette des moins-values latentes	4.297.775,73	1.516.400,51	2.015.452,40	26.286,58
Distribution	-1.772.499,80	-1.695.370,90	0,00	-34.136,05
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	281.729.181,44	101.812.312,61	137.667.641,27	1.212.403,45

11

	Catégorie de parts (SIA-T)	Catégorie de parts (R-A)*	Catégorie de parts (R-T)*	Catégorie de parts (SIA CHF-T)
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	6.547.483,33	1.812.373,38	2.989.889,00	62.239.343,72
Résultat net ordinaire	866.647,59	31.974,60	34.122,16	114.597,45
Péréquation des revenus et charges	258.774,81	1.065,33	11.493,95	71.738,49
Entrées de fonds induites par la vente de parts	57.454.608,31	353.538,38	228.138,28	791.622,06
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-31.985.750,84	-606.643,96	-1.594.314,66	-57.976.671,60
Plus-values réalisées	3.019.928,20	109.511,43	157.059,45	1.249.965,92
Moins-values réalisées	-3.111.698,38	-104.477,28	-149.527,84	-1.413.823,12
Variation nette des plus-values latentes	-522.739,50	-12.820,13	-35.448,03	-489.779,78
Variation nette des moins-values latentes	709.458,04	21.876,87	30.721,57	-22.420,24
Distribution	0,00	-42.992,85	0,00	0,00
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	33.236.711,56	1.563.405,77	1.672.133,88	4.564.572,90

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Compte de résultat du fonds Ethna-DEFENSIV

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

12

	Total	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (SIA-A)
	EUR	EUR	EUR	EUR
Revenus				
Intérêts sur les emprunts	10.315.376,35	3.611.720,72	4.856.546,04	61.456,44
Intérêts bancaires	647.309,21	222.648,03	299.636,37	3.994,96
Autres revenus	13.886,62	4.632,34	6.247,24	92,89
Péréquation des revenus	-1.227.391,07	-306.828,90	-400.506,32	-23.539,68
Total des revenus	9.749.181,11	3.532.172,19	4.761.923,33	42.004,61
Charges				
Charges d'intérêts	-46.322,20	-15.641,76	-21.131,74	-294,57
Commission de gestion	-2.805.009,10	-1.025.479,84	-1.380.243,98	-12.287,94
Taxe d'abonnement	-151.687,75	-52.992,62	-71.274,39	-865,04
Frais de publication et de révision	-59.105,16	-20.502,59	-27.563,02	-359,27
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-11.925,45	-4.046,23	-5.431,06	-74,11
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-4.257,00	-1.481,89	-1.993,77	-25,78
Taxes nationales	-13.546,08	-4.639,19	-6.249,60	-86,89
Autres charges ¹⁾	-429.432,02	-147.793,38	-199.017,31	-2.626,02
Péréquation des charges	423.362,74	112.385,15	151.150,89	6.383,11
Total des charges	-3.097.922,02	-1.160.192,35	-1.561.753,98	-10.236,51
Résultat net ordinaire	6.651.259,09	2.371.979,84	3.200.169,35	31.768,10
Total des frais de transaction sur l'exercice ²⁾	104.107,04			
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾		1,16	1,16	0,86
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾		1,19	1,19	0,89
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)		1,16	1,16	0,86
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)		1,16	1,16	0,86
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)		-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Les notes annexes font partie intégrante de ce rapport annuel.

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

	Catégorie de parts (SIA-T) EUR	Catégorie de parts (R-A)* EUR	Catégorie de parts (R-T)* EUR	Catégorie de parts (SIA CHF-T) EUR
Revenus				
Intérêts sur les emprunts	1.408.093,88	53.524,71	74.711,01	249.323,55
Intérêts bancaires	93.223,27	3.343,42	4.870,23	19.592,93
Autres revenus	2.387,60	70,17	110,90	345,48
Péréquation des revenus	-355.582,09	-2.516,03	-21.776,74	-116.641,31
Total des revenus	1.148.122,66	54.422,27	57.915,40	152.620,65
Charges				
Charges d'intérêts	-5.728,28	-241,24	-369,30	-2.915,31
Commission de gestion	-277.732,58	-20.173,44	-28.778,22	-60.313,10
Taxe d'abonnement	-21.922,07	-791,43	-1.081,08	-2.761,12
Frais de publication et de révision	-8.409,95	-308,85	-427,55	-1.533,93
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-1.947,94	-61,30	-91,50	-273,31
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-572,80	-22,14	-31,41	-129,21
Taxes nationales	-1.969,47	-71,28	-106,35	-423,30
Autres charges ¹⁾	-59.999,26	-2.228,69	-3.190,62	-14.576,74
Péréquation des charges	96.807,28	1.450,70	10.282,79	44.902,82
Total des charges	-281.475,07	-22.447,67	-23.793,24	-38.023,20
Résultat net ordinaire	866.647,59	31.974,60	34.122,16	114.597,45
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	0,88	1,46	1,46	0,86
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	0,91	1,49	1,49	0,89
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)	0,88	1,46	1,46	0,86
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)	0,88	1,46	1,46	0,86
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)	-	-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Performance exprimée en pourcentage*

État : 31 décembre 2023

Fonds	ISIN WKN	Devise de la catégorie de parts	6 mois	1 an	3 ans	10 ans
Ethna-DEFENSIV (A) depuis le 02.04.2007	LU0279509904 A0LF5Y	EUR	5,04 %	3,66 %	1,75 %	17,30 %
Ethna-DEFENSIV (R-A) depuis le 07.05.2015	LU1134012738 A12EH8	EUR	4,89 %	3,35 %	0,84 %	---
Ethna-DEFENSIV (R-T) depuis le 26.02.2015	LU1134013462 A12EH9	EUR	4,89 %	3,35 %	0,70 %	---
Ethna-DEFENSIV (SIA-A) depuis le 24.06.2013	LU0868353987 A1KANR	EUR	5,20 %	3,97 %	2,68 %	20,93 %
Ethna-DEFENSIV (SIA CHF-T) depuis le 11.02.2015	LU1157022895 A12GN4	CHF	4,06 %	1,98 %	0,04 %	---
Ethna-DEFENSIV (SIA-T) depuis le 31.07.2014	LU0868354365 A1KANS	EUR	5,20 %	3,97 %	2,63 %	---
Ethna-DEFENSIV (T) depuis le 02.04.2007	LU0279509144 A0LF5X	EUR	5,04 %	3,66 %	1,75 %	17,31 %

14

* Sur la base des valeurs des parts publiées (méthode BVI et directive « Calcul et publication de la performance d'organismes de placement collectif » de l'AMAS du 16 mai 2008 (dans sa version du 5 août 2021)).

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat des parts.

Variation du nombre de parts en circulation

	Catégorie de parts (A) Volume	Catégorie de parts (T) Volume	Catégorie de parts (SIA-A) Volume	Catégorie de parts (SIA-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	894.054,317	947.247,336	4.668,561	11.896,004
Parts émises	40.007,623	33.658,303	0,000	104.631,885
Parts rachetées	-163.855,650	-186.126,261	-2.291,808	-58.445,023
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	770.206,290	794.779,378	2.376,753	58.082,866

	Catégorie de parts (R-A)* Volume	Catégorie de parts (R-T)* Volume	Catégorie de parts (SIA CHF-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	21.321,987	29.556,330	118.935,278
Parts émises	4.189,796	2.261,528	1.512,477
Parts rachetées	-7.258,182	-15.824,190	-112.383,160
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	18.253,601	15.993,668	8.064,595

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Composition de l'actif d'Ethna-DEFENSIV au 31 décembre 2023

16

Composition de l'actif au 31 décembre 2023

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Obligations							
Valeurs mobilières négociées en Bourse							
EUR							
XS2540585564	4,125 % AB Electrolux EMTN Reg.S. v.22(2026)	0	0	2.000.000	101,7370	2.034.740,00	0,72
XS2613658710	4,375 % ABN AMRO Bank NV Reg.S. v.23(2028)	2.000.000	0	2.000.000	104,0680	2.081.360,00	0,74
XS2707169111	5,250 % AIB Group Plc. EMTN Reg.S. Fix-to-Float Green Bond v.23(2031)	3.500.000	0	3.500.000	108,5960	3.800.860,00	1,35
FR001400L4V8	4,875 % Ald S.A. EMTN Reg.S. v.23(2028)	5.000.000	0	5.000.000	106,2220	5.311.100,00	1,89
XS2622275886	4,125 % American Tower Corporation v.23(2027)	5.000.000	4.000.000	1.000.000	102,4060	1.024.060,00	0,36
XS2598746290	4,500 % Anglo American Capital Plc. EMTN Reg.S. v.23(2028)	3.000.000	0	3.000.000	104,3600	3.130.800,00	1,11
FR001400I9F5	4,625 % Arval Service Lease S.A. EMTN Reg.S. v.23(2024)	5.000.000	0	5.000.000	100,5930	5.029.650,00	1,79
XS2724401588	7,250 % Banca Transilvania S.A. EMTN Reg.S. Fix-to-Float v.23(2028)	2.000.000	1.000.000	1.000.000	103,1700	1.031.700,00	0,37
XS2724428193	5,500 % Bank Polska Kasa Opieki S.A. EMTN Reg.S. Fix-to-Float Green Bond v.23(2027)	1.000.000	0	1.000.000	102,2940	1.022.940,00	0,36
FR001400GGZ0	4,125 % Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A. [BFCM] EMTN Reg.S. v.23(2029)	5.000.000	0	5.000.000	104,3150	5.215.750,00	1,85
XS2615199093	3,625 % BMW Finance NV EMTN Reg.S. v.23(2024)	5.000.000	0	5.000.000	99,9480	4.997.400,00	1,77
DE000BU22023	3,100 % Bundesrepublik Deutschland Reg.S. v.23(2025)	14.000.000	0	14.000.000	100,9980	14.139.720,00	5,02
FR001400LUK3	4,375 % Carrefour S.A. EMTN Reg.S. v.23(2031)	1.000.000	0	1.000.000	106,6850	1.066.850,00	0,38
XS2638560156	5,943 % Česká Sporitelna AS EMTN Reg.S. Fix-to-Float v.23(2027)	3.000.000	0	3.000.000	103,7690	3.113.070,00	1,10
BE0002936178	6,000 % Crelan S.A. EMTN Reg.S. Fix-to-Float Green Bond v.23(2030)	1.500.000	0	1.500.000	106,2020	1.593.030,00	0,57

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2023

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
EUR (suite)							
XS2626691906	4,625 % De Volksbank NV EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2027)	3.000.000	0	3.000.000	103,1000	3.093.000,00	1,10
DE000A351ZR8	3,875 % Dte. Börse AG Reg.S. v.23(2026)	2.000.000	0	2.000.000	102,3290	2.046.580,00	0,73
DE000A351ZT4	3,875 % Dte. Börse AG Reg.S. v.23(2033)	5.000.000	0	5.000.000	107,2320	5.361.600,00	1,90
DE000A30WV1	4,375 % Dte. Pfandbriefbank AG EMTN Reg.S. Green Bond v.22(2026)	3.000.000	0	3.000.000	98,9230	2.967.690,00	1,05
XS2582774225	7,750 % Emerica SASU Reg.S. v.23(2028)	2.000.000	1.000.000	1.000.000	97,1970	971.970,00	0,35
XS2558395278	4,049 % EnBW International Finance BV EMTN Reg.S. Green Bond v.22(2029)	0	0	1.000.000	105,4050	1.054.050,00	0,37
BE6338167909	3,625 % Euroclear Bank S.A./NV EMTN Reg.S. v.22(2027)	0	0	1.000.000	102,5010	1.025.010,00	0,36
XS0427291751	4,500 % European Investment Bank (EIB) v.09(2025)	7.000.000	0	7.000.000	103,2850	7.229.950,00	2,57
XS2625985945	4,500 % General Motors Financial Co. Inc. EMTN Reg.S. v.23(2027)	2.000.000	0	2.000.000	103,9680	2.079.360,00	0,74
DE000A3515S3	4,375 % Hamburger Sparkasse AG Reg.S. v.23(2029)	3.000.000	0	3.000.000	105,0890	3.152.670,00	1,12
XS2721465271	4,875 % Heidelberg Materials Finance Luxembourg S.A. EMTN Reg.S. v.23(2033)	4.500.000	2.500.000	2.000.000	107,3470	2.146.940,00	0,76
SE0015657903	4,250 % Heimstaden AB Reg.S. v.21(2026)	0	0	3.000.000	47,8810	1.436.430,00	0,51
XS2599731473	3,875 % Heineken NV EMTN Reg.S. v.23(2024)	3.000.000	0	3.000.000	100,0700	3.002.100,00	1,07
XS2704918478	4,875 % H&M Finance BV EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2031)	2.000.000	0	2.000.000	107,5180	2.150.360,00	0,76
XS2624976077	4,500 % ING Groep NV Reg.S. Fix-to-Float v.23(2029)	3.000.000	0	3.000.000	103,4180	3.102.540,00	1,10
XS2625196352	4,875 % Intesa Sanpaolo S.p.A. EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2030)	3.000.000	2.000.000	1.000.000	105,7280	1.057.280,00	0,38
FR001400HOZ2	4,000 % La Banque Postale EMTN Reg.S. v.23(2028)	2.000.000	0	2.000.000	103,2740	2.065.480,00	0,73
XS2582195207	4,000 % Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2030)	5.000.000	0	5.000.000	104,1370	5.206.850,00	1,85
XS2679904685	4,231 % LSEG Netherlands BV EMTN Reg.S. v.23(2030)	3.000.000	0	3.000.000	106,1490	3.184.470,00	1,13
XS2680046021	8,375 % mBank S.A. EMTN Reg.S. Fix-to-Float v.23(2027)	2.500.000	500.000	2.000.000	105,6950	2.113.900,00	0,75
XS2607040958	4,250 % National Gas Transmission Plc. EMTN Reg.S. v.23(2030)	3.000.000	2.000.000	1.000.000	104,3540	1.043.540,00	0,37
XS2676816940	4,375 % Nordea Bank Abp EMTN Reg.S. Fix-to-Float v.23(2026)	1.000.000	0	1.000.000	101,3320	1.013.320,00	0,36

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2023

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
EUR (suite)							
XS2641055012	7,125 % Nova Ljubljanska Banka d.d. EMTN Reg.S. Fixto-Float Green Bond v.23(2027)	2.000.000	0	2.000.000	105,4120	2.108.240,00	0,75
XS2641927574	6,625 % Permanent TSB Group Holdings Plc. Reg.S. Fix-to-Float v.23(2029)	2.500.000	0	2.500.000	107,4900	2.687.250,00	0,95
XS2625194811	4,625 % Prologis Euro Finance LLC v.23(2033)	3.500.000	2.500.000	1.000.000	107,5780	1.075.780,00	0,38
CH1251998238	4,840 % Raiffeisen Schweiz Genossenschaft EMTN v.23(2028)	5.000.000	0	5.000.000	104,9240	5.246.200,00	1,86
XS2715940891	4,220 % Sandoz Finance B.V. Reg.S. v.23(2030)	2.000.000	0	2.000.000	104,2130	2.084.260,00	0,74
XS2616008541	3,750 % Sika Capital BV Reg.S. v.23(2026)	3.000.000	0	3.000.000	101,8230	3.054.690,00	1,08
ES00000124W3	3,800 % Espagne 144A Reg.S. v.14(2024)	18.000.000	0	18.000.000	100,0190	18.003.420,00	6,39
FR001400LZO4	4,500 % Suez S.A. EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2033)	2.000.000	0	2.000.000	107,5700	2.151.400,00	0,76
XS2720095970	5,875 % Tapestry Inc. v.23(2031)	2.000.000	0	2.000.000	105,7090	2.114.180,00	0,75
FR001400M2F4	5,250 % Téléperformance SE EMTN Reg.S. v.23(2028)	3.000.000	0	3.000.000	105,0930	3.152.790,00	1,12
DE000A3LC4C3	4,125 % TRATON Finance Luxembourg S.A. EMTN Reg.S. v.23(2025)	3.000.000	0	3.000.000	100,3670	3.011.010,00	1,07
XS2545248242	3,750 % Vattenfall AB EMTN Reg.S. v.22(2026)	3.000.000	0	3.000.000	101,8990	3.056.970,00	1,09
XS2597973812	4,125 % Vestas Wind Systems A/S EMTN Reg.S. v.23(2026)	2.000.000	0	2.000.000	101,8500	2.037.000,00	0,72
XS2592659242	4,125 % V.F. Corporation EMTN v.23(2026)	5.000.000	0	5.000.000	99,1090	4.955.450,00	1,76
AT000B122155	4,750 % Volksbank Wien AG EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2027)	2.000.000	0	2.000.000	102,8140	2.056.280,00	0,73
XS2617457127	4,625 % Volkswagen Bank GmbH EMTN Reg.S. v.23(2031)	3.000.000	0	3.000.000	105,4850	3.164.550,00	1,12
XS2604697891	3,875 % Volkswagen International Finance NV- EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2026)	2.000.000	0	2.000.000	100,8820	2.017.640,00	0,72
XS2604699327	4,250 % Volkswagen International Finance NV- EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2029)	2.000.000	0	2.000.000	104,4410	2.088.820,00	0,74
XS2583352443	3,500 % Volvo Treasury AB EMTN Reg.S. v.23(2025)	3.000.000	0	3.000.000	100,4800	3.014.400,00	1,07
CH1290222392	4,467 % Zürcher Kantonalbank Reg.S. Fix-to-Float v.23(2027)	4.000.000	0	4.000.000	102,5960	4.103.840,00	1,46
CH1266847149	4,156 % Zürcher Kantonalbank Reg.S. Fix-to-Float v.23(2029)	5.000.000	0	5.000.000	102,9680	5.148.400,00	1,83
XS2626289222	4,875 % 3i Group Plc. Reg.S. v.23(2029)	4.000.000	0	4.000.000	105,0510	4.202.040,00	1,49
						191.632.730,00	68,02

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2023

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
USD								
US06738ECC75	7,325 %	Barclays Plc. Fix-to-Float v.22(2026)	0	0	1.000.000	103,3220	930.493,52	0,33
							930.493,52	0,33
Valeurs mobilières négociées en Bourse							192.563.223,52	68,35
Nouvelles émissions dont la négociation en bourse est prévue								
EUR								
XS2723575879	4,125 %	Carrier Global Corporation Reg.S. v.23(2028)	1.000.000	0	1.000.000	103,2920	1.032.920,00	0,37
XS2626288257	4,500 %	Fiserv Inc. v.23(2031)	7.000.000	4.000.000	3.000.000	106,7340	3.202.020,00	1,14
							4.234.940,00	1,51
Nouvelles émissions dont la négociation en bourse est prévue							4.234.940,00	1,51
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés								
EUR								
XS2631416950	3,500 %	ASML Holding NV EMTN Reg.S. v.23(2025)	3.000.000	0	3.000.000	100,8470	3.025.410,00	1,07
XS2628821790	6,625 %	Athora Holding Ltd. Reg.S. v.23(2028)	2.000.000	0	2.000.000	103,6110	2.072.220,00	0,74
XS2721113160	4,375 %	Bayer. Landesbank EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2028)	3.000.000	0	3.000.000	102,8780	3.086.340,00	1,10
XS2555218291	4,000 %	Booking Holdings Inc. v.22(2026)	2.000.000	0	3.000.000	102,9530	3.088.590,00	1,10
FR001400HAC0	3,625 %	BPCE S.A. EMTN Reg.S. v.23(2026)	3.000.000	0	3.000.000	100,9870	3.029.610,00	1,08
XS2628785466	4,125 %	Danfoss Finance II BV EMTN Reg.S. v.23(2029)	2.000.000	0	2.000.000	104,4090	2.088.180,00	0,74
XS2660380622	4,125 %	DekaBank Deutsche Girozentrale EMTN Reg.S. v.23(2028)	3.000.000	0	3.000.000	103,3860	3.101.580,00	1,10
DE000A255D05	0,000 %	ERWE Immobilien AG v.19(2023)	0	0	3.000.000	5,0000	150.000,00	0,05
DE000A289PZ4	0,000 %	Eyemaxx Real Estate AG v.20(2025)	0	0	1.900.000	16,5000	313.500,00	0,11
DE000A254N04	5,000 %	Groß & Partner Grundstücksentwicklungs-gesellschaft mbH v.20(2025)	0	0	3.000.000	83,5000	2.505.000,00	0,89
DE000A3K5HW7	4,750 %	JAB Holdings BV Reg.S. v.22(2032)	5.000.000	0	5.000.000	107,2460	5.362.300,00	1,90
DE000A3LJPA8	5,000 %	JAB Holdings BV Reg.S. v.23(2033)	5.000.000	0	5.000.000	108,5920	5.429.600,00	1,93
XS2622214745	4,466 %	Kraft Heinz Foods Co. FRN v.23(2025)	5.000.000	0	5.000.000	100,1600	5.008.000,00	1,78
XS2346563500	6,125 %	Marcolin S.p.A. Reg.S. v.21(2026)	3.000.000	2.000.000	2.000.000	95,8380	1.916.760,00	0,68
DE000A3KRAP3	0,000 %	Metalcorp Group S.A. EOSchuld v. 2021(23/26)	0	0	1.010.000	2,3650	23.886,50	0,01
XS2595028536	4,656 %	Morgan Stanley Fix-to-Float v.23(2029)	5.000.000	0	5.000.000	104,1240	5.206.200,00	1,85
XS2679898184	4,875 %	REWE International Finance B.V. Sustainability Bond v.23(2030)	3.000.000	0	3.000.000	106,5300	3.195.900,00	1,13

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2023

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
EUR (suite)							
XS2644417227	4,500 % Santander Consumer Bank AG EMTN Reg.S. v.23(2026)	2.000.000	0	2.000.000	102,3510	2.047.020,00	0,73
XS2678111050	4,250 % Sartorius Finance B.V. Reg.S. v.23(2026)	1.000.000	0	1.000.000	102,4030	1.024.030,00	0,36
XS2676395408	4,875 % Sartorius Finance B.V. Reg.S. v.23(2035)	2.500.000	500.000	2.000.000	106,4450	2.128.900,00	0,76
XS2601458602	4,000 % Siemens Energy Finance B.V. Reg.S. Green Bond v.23(2026)	1.000.000	0	1.000.000	98,9740	989.740,00	0,35
XS2601459162	4,250 % Siemens Energy Finance B.V. Reg.S. Green Bond v.23(2029)	5.000.000	2.000.000	3.000.000	98,1980	2.945.940,00	1,05
DE000A3LHK72	4,000 % TRATON Finance Luxembourg S.A. EMTN Reg.S. v.23(2025)	1.500.000	0	1.500.000	100,5590	1.508.385,00	0,54
DE000A3LHK80	4,250 % TRATON Finance Luxembourg S.A. EMTN Reg.S. v.23(2028)	3.000.000	0	3.000.000	103,2030	3.096.090,00	1,10
XS2626022573	4,125 % WPP Finance S.A. EMTN Reg.S. v.23(2028)	5.000.000	0	5.000.000	103,5650	5.178.250,00	1,84
						67.521.431,50	23,99
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés						67.521.431,50	23,99
Nouvelles émissions dont la négociation sur un marché organisé est prévue							
EUR							
XS2613658041	4,233 % Coöperatieve Rabobank U.A. Reg.S. Fix-to-Float v.23(2029)	4.000.000	0	4.000.000	103,2330	4.129.320,00	1,47
						4.129.320,00	1,47
Nouvelles émissions dont la négociation sur un marché organisé est prévue						4.129.320,00	1,47
Obligations						268.448.915,02	95,32
Obligations convertibles							
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés							
EUR							
DE000A254NA6	0,000 % PREOS Global Office Real Estate & Technology AG/PREOS Global Office Real Estate & Technology AG CV v.19(2024)	0	0	1.500.000	2,0000	30.000,00	0,01
						30.000,00	0,01
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés						30.000,00	0,01
Obligations convertibles						30.000,00	0,01
Portefeuille-titres						268.478.915,02	95,33
Contrats à terme							
Positions courtes							
EUR							
EUX 10YR Euro-Bund Future mars 2024		0	350	-350		-1.079.930,00	-0,38
						-1.079.930,00	-0,38

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2023

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
USD							
	CBT 10YR US T-Bond Future Mars 2024	0	60	-60		-95.742,53	-0,03
						-95.742,53	-0,03
	Positions courtes					-1.175.672,53	-0,41
	Contrats à terme					-1.175.672,53	-0,41
	Avoirs bancaires - Compte courant ²⁾					10.256.284,56	3,64
	Solde des autres créances et engagements					4.169.654,39	1,44
	Actif net du fonds en EUR					281.729.181,44	100,00

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme suivantes étaient en cours au 31 décembre 2023 :

Devise	Contrepartie		Montant en devise	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
CHF/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	4.333.000,00	4.715.405,22	1,67
EUR/CHF	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	94.000,00	102.295,89	0,04

Contrats à terme

		Volume	Engagements EUR	en % de l'ANF ¹⁾
22	Positions courtes			
	EUR			
	EUX 10YR Euro-Bund Future Mars 2024	-350	-48.408.500,00	-17,18
			-48.408.500,00	-17,18
	USD			
	CBT 10YR US T-Bond Future Mars 2024	-60	-6.099.997,75	-2,17
			-6.099.997,75	-2,17
	Positions courtes		-54.508.497,75	-19,35
	Contrats à terme		-54.508.497,75	-19,35

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Taux de change

À des fins d'évaluation, la valeur des actifs libellés en devise étrangère est convertie en euros sur la base des taux de change suivants au 31 décembre 2023.

Couronne norvégienne	NOK	1	11,2588
Franc suisse	CHF	1	0,9284
Dollar US	USD	1	1,1104



24 Notes au rapport annuel au 31 décembre 2023

1.) Généralités

Le fonds commun de placement Ethna-DEFENSIV est géré par ETHENEA Independent Investors S.A. conformément au règlement de gestion du fonds. Le règlement de gestion est entré en vigueur pour la première fois le 2 janvier 2007.

Le règlement de gestion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et un renvoi au dépôt a été publié le 31 janvier 2007 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (le « Mémorial »). Le 1er juin 2016, le Mémorial a été remplacé par une nouvelle plateforme d'information du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA »). Le règlement de gestion a été modifié pour la dernière fois le 1er janvier 2020 et a été publié dans le RESA.

Ethna-DEFENSIV est un Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois constitué pour une durée indéterminée sous la forme d'un fonds sans compartiments conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur (la « Loi du 17 décembre 2010 »).

La Société de gestion du fonds est ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société de gestion »), une société anonyme de droit luxembourgeois sise au 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Elle a été constituée le 10 septembre 2010 pour une durée illimitée. Ses statuts ont été publiés dans le Mémorial le 15 septembre 2010.

La dernière modification des statuts de la Société de gestion a pris effet au 1er janvier 2015 et a été publiée au Mémorial le 13 février 2015. La Société de gestion est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B-155427.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

2.) Principales règles comptables et d'évaluation ; calcul de la valeur nette d'inventaire

Le présent rapport annuel est établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion, conformément aux dispositions légales et aux règlements relatifs à l'établissement et à la présentation des rapports annuels en vigueur au Luxembourg.

1. L'actif net du fonds est libellé en euros (EUR) (la « Devise de référence »).
2. La valeur d'une part (« valeur nette d'inventaire ») est exprimée dans la devise figurant dans l'annexe au prospectus (« Devise du fonds ») dès lors qu'aucune devise différente de la devise du fonds n'est précisée dans l'annexe au prospectus pour d'éventuelles catégories de parts émises ultérieurement (« Devise des catégories de parts »).
3. La valeur nette d'inventaire est calculée par la Société de gestion ou par un mandataire désigné par celle-ci sous la surveillance du dépositaire chaque jour qui est un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre de chaque année (« Jour d'évaluation »), et est arrondie au centième. La Société de gestion peut déroger à cette règle pour le fonds, en tenant compte du fait que la valeur nette d'inventaire doit être calculée au moins deux fois par mois.

La Société de gestion peut toutefois décider de calculer la valeur nette d'inventaire les 24 et 31 décembre d'une année sans que le calcul effectué soit considéré comme un calcul de la valeur nette d'inventaire un jour d'évaluation au sens de la phrase 1 précédente du présent point 3. Par conséquent, les investisseurs ne peuvent demander la souscription, le rachat ni la conversion de parts sur la base d'une valeur nette d'inventaire calculée le 24 et/ou le 31 décembre d'une année.

4. Pour calculer la valeur nette d'inventaire, la valeur des actifs du fonds, minorée des engagements de ce dernier (« Actif net du fonds »), est calculée chaque jour d'évaluation, puis divisée par le nombre de parts du fonds en circulation ce jour d'évaluation.
5. Lorsque des informations sur la situation globale de l'actif du fonds doivent figurer dans les rapports annuels et semestriels ainsi que dans d'autres statistiques financières conformément à des dispositions légales ou aux règles énoncées dans le règlement de gestion, les actifs du fonds sont convertis dans la devise de référence. L'actif net du fonds est déterminé selon les principes énoncés ci-après :

- a) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours de clôture disponible permettant une évaluation fiable. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

Dans le cas de titres, d'instruments du marché monétaire, d'instruments financiers dérivés (« dérivés ») et autres investissements admis à la cote officielle de différentes bourses de valeurs, celle présentant la liquidité la plus élevée fait office de référence.

- b) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués à un prix qui ne sera pas inférieur au cours acheteur ni supérieur au cours vendeur du jour de transaction précédant le jour d'évaluation et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués au dernier prix disponible sur ce dernier, et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible pour ces titres. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

- c) Les produits dérivés négociés de gré à gré sont évalués quotidiennement sur une base définie par la Société de gestion et vérifiable.
- d) Les parts d'OPCVM ou d'OPC sont en principe évaluées au dernier prix de rachat constaté avant le jour d'évaluation, ou au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable. Si le rachat de parts d'autres fonds est suspendu ou qu'aucun prix de rachat n'est défini, les parts concernées sont évaluées, comme tous les autres actifs, à leur valeur de marché, qui sera déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon les règles de valorisation généralement reconnues et contrôlables.
- e) Si les cours ne reflètent pas les conditions du marché, si les instruments financiers mentionnés au point b) ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou en l'absence de cours pour les instruments financiers autres que ceux spécifiés aux points a) à d), ces instruments financiers, au même titre que l'ensemble des autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché, telle que déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon des normes d'évaluation généralement reconnues et contrôlables (par ex. modèles d'évaluation adaptés aux conditions de marché en vigueur).
- f) Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts.
- g) Les créances, par exemple les créances en intérêts et les engagements différés, sont normalement estimées à leur valeur nominale.

h) La valeur de marché des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds est convertie dans la devise du fonds au taux de change du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation sur la base du fixing WM/Reuters communiqué à 17 heures (16 heures, heure de Londres). Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds sont convertis dans la devise du fonds au taux de change du jour d'évaluation. Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

L'actif net du fonds est réduit du montant des distributions versées, le cas échéant, à ses investisseurs.

6. Le calcul de la valeur nette d'inventaire est effectué conformément aux critères cités ci-dessus. Lorsque des catégories de parts ont été créées au sein du fonds, le calcul de la valeur nette d'inventaire y afférent est effectué séparément pour chaque catégorie de parts conformément aux critères cités ci-dessus.

26

7. Dans le cadre des transactions sur des produits dérivés cotés en Bourse, le fonds est tenu, aux fins de couverture des risques, de produire ou de conserver des sûretés sous forme d'avois bancaires ou de valeurs mobilières. Les sûretés constituées ou maintenues sous forme d'avois bancaires représentent :

AEMF - Marge initiale / Marge de variation à la fin de l'exercice (le 31 décembre 2023) :

Dénomination	Contrepartie	Marge initiale	Marge de variation
Ethna-DEFENSIV	DZ PRIVATBANK S.A.	1.140.491,30 EUR	936.430,00 EUR
Ethna-DEFENSIV	DZ PRIVATBANK S.A.	127.500 USD	96.000,00 USD

Les tableaux publiés dans le présent rapport peuvent présenter, pour des raisons mathématiques, des différences d'arrondis de plus ou moins un nombre entier (devise, pourcentage, etc.).

3.) Fiscalité

Fiscalité du fonds

Du point de vue des autorités fiscales luxembourgeoises, le fonds, en sa qualité de fonds de placement, est dépourvu de la personnalité juridique et fiscalement transparent.

Le fonds n'est assujéti au Grand-Duché de Luxembourg à aucun impôt sur les revenus et bénéfices. L'actif du fonds n'est assujéti, au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à la taxe d'abonnement, qui s'élève actuellement à 0,05 % par an. Une taxe d'abonnement réduite de 0,01 % p.a. s'applique (i) aux catégories de parts dont les parts sont exclusivement émises à l'intention d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 de la loi du 17 décembre 2010, (ii) aux fonds dont l'objectif exclusif consiste à investir dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme auprès d'institutions de crédit, ou les deux. La taxe d'abonnement est payable trimestriellement sur la base de l'actif net du fonds à la fin de chaque trimestre. Le pourcentage de la taxe d'abonnement applicable au fonds ou aux catégories de parts est indiqué dans l'annexe au prospectus. Une exonération de la taxe d'abonnement s'applique notamment lorsque l'actif du fonds est investi dans d'autres fonds de placement de droit luxembourgeois eux-mêmes assujétiés à la taxe d'abonnement.

Les revenus du fonds (en particulier les intérêts et les dividendes) peuvent être soumis à un impôt à la source ou à une taxe d'évaluation dans les pays dans lesquels l'actif du fonds est investi. Le fonds peut également être assujéti à un impôt sur les plus-values réalisées ou non réalisées de ses placements dans le pays source.

Les distributions du fonds ainsi que les bénéfices de sa liquidation ou les plus-values de sa vente ne sont soumis à aucun impôt à la source au Grand-Duché de Luxembourg. Ni le dépositaire ni la Société de gestion ne sont tenus de demander des attestations fiscales.

Fiscalité des revenus découlant des parts du fonds de placement détenues par l'investisseur

Les actionnaires qui ne résident pas ou n'ont jamais résidé fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui n'y possède pas d'établissement stable ni de représentant permanent, ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices luxembourgeois au titre des revenus perçus sur les parts qu'ils détiennent dans le fonds ou des gains réalisés sur la vente de celles-ci.

Les personnes physiques qui résident fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg sont assujétiées à l'impôt sur le revenu progressif luxembourgeois.

Les sociétés ayant leur résidence fiscale au Grand-duché de Luxembourg sont soumises à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués par les parts du fonds.

Les personnes intéressées et les investisseurs sont invités à s'informer et à prendre conseil auprès de tiers, notamment d'un conseiller fiscal, sur les lois et les règlements qui s'appliquent à la fiscalité de l'actif du fonds, à la souscription, à l'achat, à la détention, au rachat ou au transfert de parts.

4.) Affectation des revenus

Les revenus des catégories de parts (A), (SIA-A) et (R-A) sont distribués. Ceux des catégories de parts (T), (SIA-T), (R-T) et (SIA CHF-T) sont capitalisés. La distribution est réalisée à la fréquence définie par la Société de gestion en tant que de besoin. De plus amples informations sur l'affectation des résultats figurent dans le prospectus.

Catégorie de parts (A)

Indépendamment des revenus et de la performance, une distribution correspondant à un taux fixe de 1,5 % de la valeur nette d'inventaire de la catégorie de parts (A) à la fin de l'exercice sera réalisée chaque année, sous réserve que l'actif net total du fonds ne tombe pas en dessous de 1.250.000,- EUR du fait de cette distribution.

Catégorie de parts (R-A)

Indépendamment des revenus et de la performance, une distribution correspondant à un taux fixe de 2,5 % de la valeur nette d'inventaire de la catégorie de parts (R-A) à la fin de l'exercice sera réalisée chaque année, sous réserve que l'actif net total du fonds ne tombe pas en dessous de 1.250.000,- EUR du fait de cette distribution.

5.) Informations relatives aux commissions et charges

Des informations relatives aux commissions de gestion et de dépositaire sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

6.) Coûts de transaction

Les coûts de transaction intègrent l'ensemble des coûts imputés ou déduits séparément au cours de l'exercice pour le compte du fonds et en lien direct avec un achat ou une vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, produits dérivés ou autres actifs. Ces coûts sont essentiellement composés de commissions, frais de règlement et taxes.

7.) Total des frais sur encours (*Total Expense Ratio, TER*)

La méthode de calcul suivante du BVI est appliquée pour le calcul du total des frais sur encours (TER) :

$$\text{TER} = \frac{\text{Frais totaux dans la devise du fonds}}{\text{Volume moyen du fonds (Base : ANF calculé quotidiennement *)}} \times 100$$

* ANF = Actif net du fonds

Le TER indique le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des coûts de transaction encourus par le fonds seront pris en considération. Il exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. (Les éventuelles commissions de performance en lien direct avec le TER sont indiquées séparément.)

8.) Frais courants

Par frais courants, on entend un ratio calculé en vertu de l'article 10, paragraphe 2, point b) du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 transposant la Directive 2009/65/CE du Parlement européen.

Les frais courants indiquent le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds au cours de l'exercice écoulé. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des éventuelles commissions de performance encourues par le fonds seront pris en considération. Le ratio exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. S'agissant de fonds d'investissement investissant plus de 20 % dans d'autres produits de fonds/fonds cibles, les coûts associés aux fonds cibles seront en outre pris en considération – les éventuels produits découlant de rétrocessions (frais de gestion de portefeuille) au titre de ces produits seront imputés en réduction des charges.

9.) Péréquation des revenus et charges

Le résultat net ordinaire intègre une péréquation des revenus et des charges. Cette péréquation des revenus et des charges a été appliquée, au cours de la période considérée, à tous les revenus nets constatés que le souscripteur de parts paie dans le cadre du prix de souscription et que le cédant perçoit dans le cadre du prix de rachat.

10.) Comptes courants (avoirs et engagements bancaires) du fonds

Tous les comptes courants du fonds (y compris ceux libellés dans des devises différentes) qui ne forment en fait et en droit que les éléments d'un compte courant unique, sont présentés dans la composition de l'actif net du fonds en tant que compte courant unique. Les comptes courants en devises étrangères sont convertis, le cas échéant, dans la devise du fonds.

Les conditions du compte unique concerné servent de base au calcul des taux.

11.) Présentation de l'évolution du portefeuille de titres

Une présentation contenant des informations détaillées sur toutes les ventes et de tous les achats effectués en cours d'exercice est disponible gratuitement au siège social de la Société de Gestion.

12.) Gestion des risques (non révisé)

La Société de gestion applique un processus de gestion des risques qui lui permet de contrôler et de mesurer à tout moment le risque associé aux investissements et la contribution de ceux-ci au profil de risque général du portefeuille d'investissement des fonds qu'elle gère. Conformément à la Loi du 17 décembre 2010 et aux exigences de contrôle prudentiel applicables fixées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), la Société de gestion rend régulièrement compte à la CSSF du processus de gestion des risques appliqué. La Société de gestion veille, dans le cadre du processus de gestion des risques et au moyen de méthodes ciblées et appropriées, à ce que le risque global lié aux instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale des portefeuilles gérés. À cet effet, la Société de gestion s'appuie sur les méthodes suivantes :

Approche par les engagements (Commitment Approach) :

Grâce à la méthode d'approche par les engagements, les positions sur instruments financiers dérivés sont converties dans leurs équivalents en valeur de base ou nominaux correspondants (éventuellement pondérés par le delta). À cet égard, les effets de compensation et de couverture entre les instruments financiers dérivés et leurs valeurs de base sont pris en considération. La somme des équivalents des valeurs de base ne doit pas dépasser la valeur nette totale du portefeuille du fonds.

Approche VaR :

L'indicateur de Value-at-Risk (VaR) est un concept mathématique et statistique, employé en tant que mesure standard du risque au sein du secteur financier. La VaR indique la perte maximale qu'un portefeuille, au cours d'une période de temps donnée (appelée période de détention), associée à une probabilité définie (appelée indice de confiance) ne peut dépasser.

Approche VaR relative :

S'agissant de l'approche de VaR relative, la VaR du fonds ne peut excéder la VaR d'un portefeuille de référence dans une proportion supérieure à un facteur dépendant du profil de risque du fonds. Le facteur maximum autorisé par les autorités de réglementation est de 200 %. À cet égard, le portefeuille de référence constitue une image fidèle de la politique d'investissement du fonds.

Approche VaR absolue :

S'agissant de l'approche VaR absolue, la VaR (indice de confiance de 99 %, 20 jours de détention) du fonds ne peut dépasser un pourcentage de l'actif du fonds dépendant du profil de risque du fonds. La limite maximale autorisée par les autorités de réglementation est fixée à 20 % de l'actif du fonds.

Pour des fonds dont la détermination des risques totaux se fait via des approches VaR, la Société de gestion évalue le niveau escompté de l'effet de levier. Ce degré d'effet de levier peut, selon la situation du marché, s'écarter à la hausse ou à la baisse de la valeur effective. Il est porté à la connaissance de l'investisseur qu'aucune conclusion au titre du niveau de risque du fonds ne peut se faire sur la base de ces informations. Par ailleurs, le niveau escompté publié de l'effet de levier ne doit clairement pas être entendu comme une limite d'investissement. La méthode utilisée pour calculer le risque global et, si applicable, la divulgation du portefeuille de référence et du niveau escompté de l'effet de levier ainsi que de sa méthode de calcul sont présentées dans l'annexe spécifique au fonds.

Conformément au prospectus en vigueur à la fin de l'exercice, Ethna-DEFENSIV est régi par le processus de risque suivant :

OPCVM

Ethna-DEFENSIV

Processus de gestion des risques appliqué

VaR absolue

VaR absolue pour Ethna-DEFENSIV

Au cours de la période comprise entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, l'approche de la VaR absolue a été appliquée au titre du contrôle et de la mesure des risques totaux associés aux produits dérivés. Une valeur absolue de 10 % a été appliquée comme limite interne maximale. Le recours à la VaR associé à la limite maximale interne a correspondu au cours de la période correspondante à un niveau minimum de 8,59 %, un niveau maximum de 32,69 % et une moyenne de 18,64 %. La VaR a été déterminée sur la base d'une approche de variance-covariance (paramétrique), en appliquant les normes de calcul d'un indice de confiance unilatéral de 99 %, une durée de détention de 20 jours ainsi qu'une période d'observation (historique) de 252 jours d'évaluation.

L'effet de levier a présenté les valeurs suivantes au cours de la période comprise entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 :

Effet de levier minimum :	0,00 %
Effet de levier maximum :	125,44 %
Effet de levier moyen (médian) :	41,29 % (30,39 %)
Méthode de calcul :	Méthode de valorisation nominale (somme des valeurs nominales de l'ensemble des produits dérivés)

Il convient de noter que, lors du recours à l'effet de levier, aucune couverture et aucune compensation de positions ne sont prises en considération. Les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des positions et qui ont donc permis de réduire les risques du fonds dans son ensemble ont également engendré une augmentation de l'effet de levier. En outre, sur l'exercice écoulé, le fonds a eu recours à plusieurs contrats futures sur taux d'intérêt, dont la volatilité est relativement faible par rapport à d'autres classes d'actifs, mais dont le nombre doit donc être plus important pour qu'ils aient une influence marquée sur le portefeuille. L'effet de levier qui en résulte est donc avant tout un indicateur du recours aux dérivés, et non du risque lié à ces instruments.

29

13.) Taux de rotation du portefeuille (TOR)

La deuxième directive relative aux droits des actionnaires (SRD II) impose aux gestionnaires d'actifs de publier certaines informations. Dans le cadre de la communication d'informations propres au fonds, le présent document indique les taux de rotation du portefeuille (TOR) pour la même période que les rapports annuels des fonds présentés.

Les chiffres de rotation sont calculés selon la méthode suivante reprise de la CSSF :

Rotation = $((\text{Total 1} - \text{Total 2}) / M) * 100$, où : Total 1 = somme de toutes les opérations sur valeurs mobilières (achats et ventes) réalisées au cours de la période ; Total 2 = somme de tous les nouveaux investissements et rachats réalisés pendant la période sous revue ; M = actif net moyen du fonds.

Le TOR pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour le fonds Ethna-DEFENSIV est de 210,67 %.

14.) Événements importants au cours de la période sous revue

Le prospectus a été retravaillé avec effet au 1er janvier 2023.

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Mise en application des exigences du 2^e niveau du règlement 2019/2088 sur la publication d'informations (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*, SFDR) ;
- Suppression du *Tageblatt* comme média supplémentaire pour la communication du prix des parts ;
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles.

Le prospectus a été retravaillé avec prise d'effet au 1er octobre 2023.

- Évolution de la politique d'investissement vers un fonds obligataire pur. Dans cette optique, la possibilité d'investir jusqu'à 10 % de la valeur nette d'inventaire du Fonds en actions et titres assimilés à des actions et jusqu'à 20 % de la valeur nette d'inventaire du Fonds en certificats de métaux précieux et de matières premières en complément disparaît ;
- Adaptation au modèle actuel de l'annexe RTS conformément aux exigences du règlement délégué (UE) 2023/363 ;
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles, notamment le passage concernant les liquidités.

Conflit russo-ukrainien

Sous l'effet des mesures prises dans le monde entier en réaction à l'entrée de troupes russes en Ukraine fin février 2022, les places boursières européennes, en particulier, ont enregistré des pertes significatives. À moyen terme, les marchés financiers et l'économie mondiale font face à un avenir marqué principalement par l'incertitude.

Il est impossible d'anticiper les conséquences du conflit qui se poursuit en Ukraine sur l'actif du fonds.

Au moment de l'établissement du présent rapport, de l'avis de la Société de gestion, il n'existait aucune raison de s'opposer au maintien en activité du fonds et le fonds ne présentait aucun problème de valorisation ni de liquidité.

Aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu au cours de la période sous revue.

15.) Événements importants après la période sous revue

Le prospectus a été retravaillé avec effet au 1er janvier 2024.

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Radiation d'ETHENEA Independent Investors (Schweiz) AG pour d'éventuels services de soutien à la gestion du fonds ;
- Modifications rédactionnelles.

Aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu après la période sous revue.

Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé

À l'attention des porteurs de parts de

Ethna-DEFENSIV

16, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

31

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Ethna-DEFENSIV (le « fonds »), comprenant la composition de l'actif net du fonds au 31 décembre 2023, la variation de l'actif net du fonds et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principaux principes et méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints restituent, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels, un aperçu réel et fidèle de l'actif et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de l'actif net du fonds pour l'exercice clos à cette date.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos travaux de révision conformément à la loi relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et selon les normes internationales de révision (International Standards on Auditing, « ISA ») adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (« CSSF »). Nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels relatives à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA sont décrites plus en détail au chapitre « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels ». Nous sommes indépendants du fonds conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (incluant les Normes internationales d'indépendance) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « code IESBA ») adopté pour le Luxembourg par la CSSF et aux règles de déontologie que nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'audit des comptes annuels. Nous avons respecté toutes les autres obligations professionnelles en conformité avec ces règles de déontologie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les autres informations relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion. Elles incluent les informations figurant dans le rapport annuel, hormis les comptes annuels et notre Rapport du Réviseur d'entreprises agréé concernant ces derniers.

Notre opinion d'audit relative aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous ne fournissons aucune garantie quant à celles-ci.

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer s'il existe des incohérences majeures entre ces dernières et les comptes annuels ou les conclusions de l'audit et si ces autres informations semblent présentées de manière incorrecte. Si nous arrivons à la conclusion, sur la base de nos travaux, que les autres informations sont présentées de manière incorrecte, nous sommes dans l'obligation de le signaler. Nous n'avons aucune remarque à ce sujet.

Responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion à l'égard des comptes annuels

Le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu de préparer et de présenter fidèlement les comptes annuels conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels et est tenu de réaliser les contrôles internes qu'il estime nécessaires aux fins de la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient intentionnelles ou non.

Lors de la préparation des comptes annuels, le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre ses activités et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'activité et d'utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation en tant que principe comptable, à condition que le Conseil d'administration de la Société de gestion n'ait l'intention, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est de fournir une assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et d'établir un rapport du Réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement craindre que, isolément ou globalement, elles influent sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.

Dans le cadre d'un audit des comptes annuels conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant toute la durée de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons le risque que des anomalies significatives affectent les comptes annuels et nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative procédant d'une fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut s'accompagner de collusion, d'établissement de faux, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de soustraction au contrôle interne.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le Conseil d'administration de la Société de gestion ainsi que la vraisemblance des estimations comptables et des notes correspondantes.
- Nous nous formons un avis sur le caractère judicieux de l'adoption du principe comptable de la continuité d'exploitation par le Conseil d'administration de la Société de gestion et, en nous fondant sur les éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à continuer son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, d'effectuer un renvoi vers les notes concernées aux comptes annuels ou, si ce renvoi est inapproprié, de modifier notre opinion. Ces conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement du rapport du Réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des événements ou des conditions ultérieurs peuvent conduire le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels (y compris les notes y afférentes), et nous vérifions si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils assurent une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables du contrôle, notamment l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que toute constatation d'audit importante, et notamment toute faiblesse significative affectant le contrôle interne décelée au cours de notre audit.

Luxembourg, 15 mars 2024

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Nadia Faber

NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON RÉVISÉES)

1.) Classification en vertu du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088)

L'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 s'appliquent à ce fonds.

34

Des informations plus détaillées concernant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et, le cas échéant, des objectifs d'investissement durable du gestionnaire du fonds, conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie de l'UE) pour ces Compartiments, sont présentées dans l'Annexe suivante (Annexe au Règlement sur la publication d'informations et au règlement Taxonomie).

2.) Système de rémunération

La Société de gestion, ETHENEA Independent Investors S.A., a mis en place et applique un système de rémunération conforme aux dispositions légales. Le système de rémunération est conçu de manière à être compatible avec une gestion du risque solide et efficace, à ne pas encourager une prise de risque non conforme au profil de risque, aux conditions contractuelles ou aux statuts des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (ci-après « OPCVM ») gérés et à ne pas empêcher ETHENEA Independent Investors S.A. d'agir dans le meilleur intérêt de l'OPCVM.

La rémunération des collaborateurs se compose d'un salaire annuel fixe approprié et d'une part variable liée à la performance et aux résultats.

La rémunération totale des 20 collaborateurs d'ETHENEA Independent Investors S.A. au 31 décembre 2022 s'élève à 2 744 615,30 EUR. La rémunération susmentionnée se rapporte à l'ensemble des OPCVM gérés par ETHENEA Independent Investors S.A. Tous les collaborateurs se consacrent à plein temps à la gestion de l'ensemble des fonds, ce qui rend une ventilation par fonds impossible.

La rémunération totale est répartie comme suit :

Montant total de la rémunération des employés versée au cours de l'exercice écoulé au 31 décembre 2022 :	2.744.615,30 EUR
Dont rémunération fixe :	2.352.815,30 EUR
Dont rémunération variable :	391.800,00 EUR
Rémunérations directement prélevées sur le Fonds :	0,00 EUR
Nombre de salariés de l'entreprise de sous-traitance :	20

Des informations complémentaires concernant la politique de rémunération en vigueur sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com, à la rubrique « Mentions légales ». Les investisseurs peuvent obtenir une copie papier gratuitement sur simple demande.

3.) Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

En sa qualité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), ETHENEA Independent Investors S.A. entre par définition dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (« SFTR »).

Au cours de l'exercice du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni aucun swap sur rendement total au sens dudit règlement n'ont été utilisés. Par conséquent, aucune information au sens de l'article 13 du règlement susmentionné ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport annuel.

Des détails relatifs à la stratégie d'investissement et aux instruments financiers utilisés par le fonds d'investissement sont disponibles dans le prospectus en vigueur et peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com.

4.) Informations à l'attention des investisseurs suisses

a) Généralités

Le prospectus accompagné de la fiche d'informations de base et des rapports annuel et semestriel ainsi que la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du représentant en Suisse.

b.) Numéros de valeurs :

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (A) : N° de valeur 3058302

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (T) : N° de valeur 3087284

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (SIA-A) : N° de valeur 2036414

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (SIA-T) : N° de valeur 20364332

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (SIA CHF-T) : N° de valeur 26480260

c.) Total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) en vertu de la Directive de l'Asset Management Association du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021) :

35

Les commissions et frais liés à la gestion des organismes de placement collectif doivent être communiqués en utilisant l'indicateur mondialement connu sous le terme « Total Expense Ratio » (TER). Ce ratio exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur les actifs des organismes de placement collectif (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage des actifs nets ; il est en principe calculé selon la formule suivante :

$$\% \text{ de TER} = \frac{\text{Total charges d'exploitation en UC}^*}{\text{Actif net moyen en UC}^*} \times 100$$

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

S'agissant de fonds nouvellement créés, le TER est calculé pour la première fois sur la base du compte de résultat publié dans le premier rapport annuel ou semestriel. Le cas échéant, les charges d'exploitation doivent être converties sur une période mensuelle de 12 mois. La moyenne de la valeur de fin de mois de la période considérée fait office de valeur moyenne applicable à l'actif du fonds.

$$\text{Charges d'exploitation annualisées exprimées en UC}^* = \frac{\text{Charges d'exploitation exprimées en n mois}}{N} \times 12$$

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

En vertu de la Directive de l'Asset Management Association du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021), les TER suivants ont été établis pour la période comprise entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 :

Ethna-DEFENSIV	TER suisse en %	Commission de performance suisse en %
Catégorie de parts A	1,16	0,00
Catégorie de parts T	1,16	0,00
Catégorie de parts SIA-A	0,86	0,00
Catégorie de parts SIA-T	0,88	0,00
Catégorie de parts SIA CHF-T	0,86	0,00

d.) Informations à l'attention des investisseurs

Des commissions pour la distribution du fonds de placement (frais de gestion de portefeuille) peuvent être versées aux distributeurs et aux gérants de portefeuille sur la commission de gestion du fonds. Des rétrocessions imputées sur la commission de gestion peuvent être octroyées aux investisseurs institutionnels détenant, du point de vue économique, les parts du fonds pour des tiers.

e.) Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice

Les publications relatives à des modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice seront mises à disposition sur demande sur le site www.swissfunddata.ch.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

36

Dénomination du produit : **Ethna-DEFENSIV**

Identifiant d'entité juridique : **529900U8G97ZTLVL3W28**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 0,00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour ses investissements en obligations et en actions, le Fonds privilégie les entreprises qui présentent déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui gèrent activement et réduisent les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques :

- la gouvernance des entreprises ;
- les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise ;
- les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse tient également compte de caractéristiques environnementales telles que :

- les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre ;
- la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ;
- la restriction de l'imperméabilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité.

Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple :

- les conditions de travail correctes et rémunération appropriée ;
- la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- la prévention de la corruption ;
- la prévention de la fraude ;
- le contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds met ainsi l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'efforce de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux sont déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitent et réduisent les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

En outre, des exclusions globales interdisent au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, ces exclusions interdisent les investissements dans les entreprises exerçant une activité importante dans les domaines de l'armement, du tabac, de la pornographie, de la spéculation sur les denrées alimentaires de base et/ou de la production ou de la distribution de charbon. Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Sustainalytics résume les résultats de ses analyses dans un score de risque ESG situé entre 0 et 100, à interpréter comme suit :

risques très faibles pour un score inférieur à 10 ;

risques faibles pour un score allant de 10 à 19,99 ;

risques moyens pour un score allant de 20 à 29,99 ;

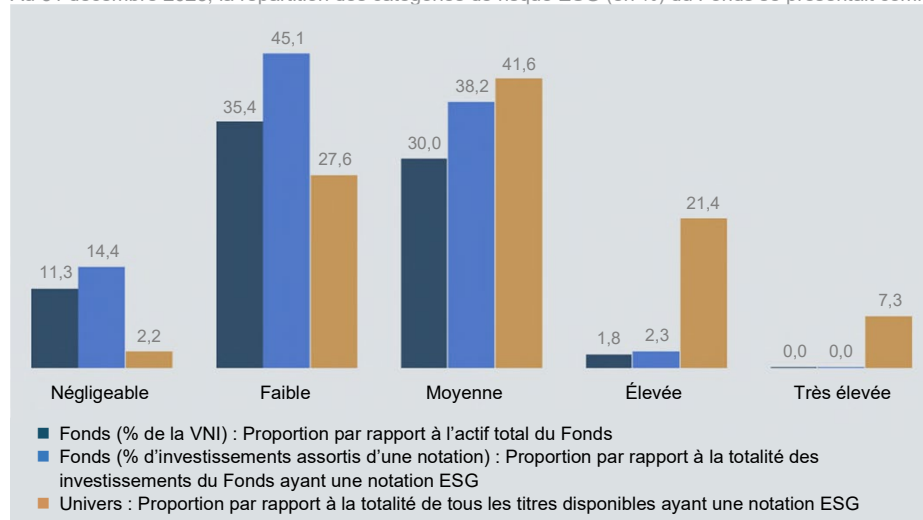
risques élevés pour un score allant de 30 à 39,99 ;

risques majeurs à partir d'un score de 40.

Sur la base de ces scores de risque ESG, il est prévu que le Fonds présente au moins un profil de risque ESG moyen (score de risque ESG inférieur à 30). Cet objectif a été atteint. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été durablement inférieur à 30. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été en moyenne de 19,4. Au 31 décembre 2023, le score de risque ESG était de 18,2.

Les valeurs individuelles présentant des risques élevés (score de risque ESG de plus de 40) sont admissibles à l'investissement par le Fonds uniquement dans des cas exceptionnels motivés, et ces investissements doivent être accompagnés d'un processus d'engagement actif visant à améliorer leur profil de risque ESG. Au cours de la période sous revue, le Fonds a réalisé deux investissements assortis d'un score de risque ESG élevé. Un investissement dans le secteur agricole dépasse le seuil de 40 selon une estimation révisée de Sustainalytics. Un processus d'engagement a été lancé à cet égard. L'investissement a été cédé avant la fin de l'année. Le deuxième investissement, dans le secteur des matières premières, a également dépassé le seuil en raison d'une révision à la baisse de sa notation par Sustainalytics. Comme l'entreprise se trouvait simultanément en difficulté financière et dans l'incapacité de payer les intérêts et les remboursements, nous avons commencé par accompagner le processus de restructuration, qui est toujours en cours.

Au 31 décembre 2023, la répartition des catégories de risque ESG (en %) du Fonds se présentait comme suit :



38

Le Fonds ne peut pas investir dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits s'appliquent lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépasse les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %.

Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation.

Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de la période sous revue.

L'évolution des indicateurs de durabilité a été calculée et fournie par la gestion externalisée du fonds ou par le conseiller en investissement sollicité.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le score de risque ESG était en moyenne de 20,3 en 2022. Ce chiffre est inférieur à la moyenne de la période de référence actuelle (19,4). Cependant, pour les deux années, les moyennes étaient nettement inférieures au maximum visé de 30.

Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG était de 20,7. Ce chiffre est également inférieur à celui de la fin de la période de référence actuelle (18,2). Cependant, pour les deux années, les valeurs étaient nettement inférieures au maximum visé de 30.

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été également respectés en début d'année (2022).

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment poursuivre et comment les investissements effectués ont-ils contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

- **Dans quelle mesure les investissements durables ont-ils été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité des groupes thématiques suivants visés à l'Annexe 1 du Tableau I du règlement (UE) 2022/1288 du Parlement européen et du Conseil du 6 avril 2022 : émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, eau, déchets, questions sociales et emploi.

Pour identifier, mesurer et évaluer les incidences négatives sur la durabilité, les gestionnaires de portefeuille utilisent les analyses externes des agences de notation ESG, les documents publiés par les entreprises ainsi que les notes prises dans le cadre des dialogues menés avec les dirigeants des entreprises. Cela permet d'analyser en détail les incidences négatives sur la durabilité et d'en tenir compte dans les décisions d'investissement.

Par principe, l'évaluation de la durabilité des investissements pondère les différents aspects de durabilité en fonction de leur pertinence pour le modèle économique concerné. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont nettement plus pertinentes dans les secteurs à très forte intensité de CO2 que dans les secteurs présentant une intensité de CO2 moindre.

Le reporting régulier des facteurs de durabilité se fait sur la base des données brutes préparées par l'agence de notation Sustainalytics.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2023, 30.06.2023, 30.09.2023 et 31.12.2023) :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01.01.2023 - 31.12.2023

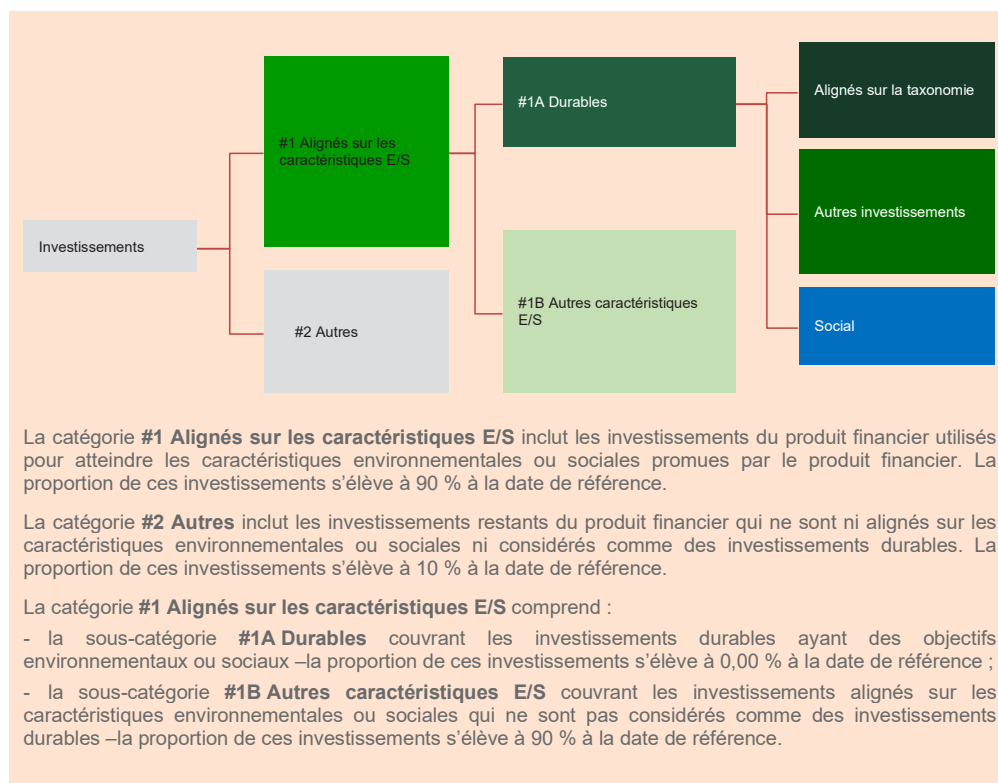
Investissements les plus importants	Secteur	% de la valeur de l'actif	Pays
Bundesrepublik Deutschland Reg.S. v.23(2025)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,49	Allemagne
Espagne 144A Reg.S. v.14(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,00	Espagne
États-Unis d'Amérique v.22(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,79	États-Unis d'Amérique
Morgan Stanley Fix-to-Float v.23(2029)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,68	États-Unis d'Amérique
Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2030)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,65	Allemagne
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.22(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,52	Allemagne
V.F. Corporation EMTN v.23(2026)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	1,49	États-Unis d'Amérique
JAB Holdings BV Reg.S. v.23(2033)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,32	Luxembourg
Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A. [BFCM] EMTN Reg.S. v.23(2029)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,30	France
Zürcher Kantonalbank Reg.S. Fix-to-Float v.23(2029)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,29	Suisse
BMW Finance NV EMTN Reg.S. v.23(2024)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,28	Allemagne
Siemens Energy Finance B.V. Reg.S. Green Bond v.23(2029)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,27	Allemagne
WPP Finance S.A. EMTN Reg.S. v.23(2028)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,06	Grande-Bretagne
Coöperatieve Rabobank U.A. Reg.S. Fix-to-Float v.23(2029)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,03	Pays-Bas
La Banque Postale EMTN Reg.S. v.23(2030)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,01	France



Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité ?

L’allocation des actifs décrit la proportion d’investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l’allocation des actifs ?



41

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2023, 30.06.2023, 30.09.2023 et 31.12.2023) :

Secteur	Sous-secteur	% de la valeur de l’actif
BÂTIMENT / CONSTRUCTION	Développement de terrains ; Promotion immobilière	0,59
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Extraction de pétrole et de gaz naturel	0,07
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Distribution d’électricité	0,82
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Distribution de gaz par canalisations	0,46
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D’ASSURANCE	Sociétés de participation	5,13
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D’ASSURANCE	Bourses de valeurs et de marchandises	1,18
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D’ASSURANCE	Établissements de crédit (hors établissements de crédit spécialisés)	17,48
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D’ASSURANCE	Prestations de services financiers et d’assurance	0,52
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D’ASSURANCE	Autres services financiers	13,67
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D’ASSURANCE	Autres prestations aux services financiers	0,43
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D’ASSURANCE	Établissements de crédit spécialisés	0,10
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D’ASSURANCE	Fonds fiduciaires et autres fonds et institutions financières similaires	5,94
SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Recherche et développement dans les domaines des sciences naturelles, de l’ingénierie, de l’agronomie et de la médecine	0,28

SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Administration et gestion d'entreprises et de sociétés	8,33
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Autres services économiques aux entreprises et aux particuliers	0,24
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Gestion des bâtiments ; Jardinage et aménagement paysager	0,07
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Agences de voyage et tour-opérateurs	0,74
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Location de véhicules automobiles	0,85
HÔTELLERIE ET RESTAURATION	Restaurants, bars, snack-bars, cafés, glaciers, etc.	0,14
IMMOBILIER ET LOGEMENT	Achat et vente de terrains, d'immeubles et d'appartements détenus en propre	0,53
IMMOBILIER ET LOGEMENT	Location ou mise à bail de bâtiments et d'appartements détenus en propre ou en location-bail	0,25
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail de vêtements	0,06
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail d'ordinateurs, d'équipements périphériques et de logiciels	0,32
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail de quincaillerie, peintures, matériaux de construction et de bricolage	0,33
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail en magasin non spécialisé	0,18
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Vente par correspondance et vente au détail sur Internet	0,34
INFORMATION ET COMMUNICATION	Communications sans fil	0,57
INFORMATION ET COMMUNICATION	Services de technologies de l'information	1,05
INFORMATION ET COMMUNICATION	Production, distribution et vente de films et de programmes de télévision ; salles de cinéma ; studios d'enregistrement et édition musicale	0,06
INFORMATION ET COMMUNICATION	Télécommunications filaires	1,02
INFORMATION ET COMMUNICATION	Édition de logiciels	0,19
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Activité brassicole	0,37
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	0,07
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,06
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de produits de boulangerie durables	0,07
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production de boissons rafraîchissantes ; exploitation d'eaux minérales naturelles	0,39
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'équipements et d'installations de télécommunication	0,07
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'appareils ménagers	0,49
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production de gaz industriels	0,57
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de produits de soins personnels et de parfums	0,05
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de cuir, d'articles de maroquinerie et de chaussures	0,19
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux	0,38
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de savons, de détergents, de produits d'entretien, de produits de soins personnels et de parfums	0,27
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de moteurs et de turbines à combustion interne (à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules routiers)	0,49
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de composants électroniques	0,33
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques non domestiques	0,09
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de produits pharmaceutiques	0,07
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres meubles	0,25
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres produits alimentaires	0,97
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	0,19

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres survêtements	1,49
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Moulins de broyage et d'écorage, production d'amidon et de produits amylicés	0,55
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production et traitement des métaux	0,03
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	Prestation de services auxiliaires des transports terrestres	0,16
DISTRIBUTION D'EAU ; GESTION DES EAUX USÉES ET DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	Collecte des déchets non dangereux	0,19
ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	Administration publique	15,31
		-0,09



Dans quelle proportion les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables. La conformité à la taxonomie de l'UE n'est pas recherchée.

43

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités conformes à la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou du nucléaire ?¹**

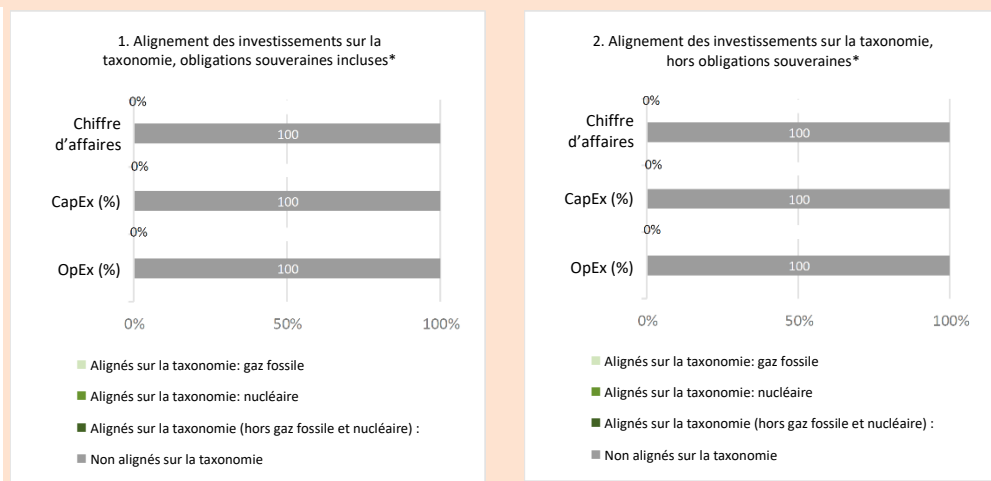
- Oui :
- dans le gaz fossile dans le nucléaire
- Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimal d'investissements conformes à la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100,00 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » excluent les positions à risque sur les États.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne sont conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à atténuer le changement climatique (« protection du climat ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Activités habilitantes : 0 %

Activités transitoires : 0 %

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables. La conformité à la taxonomie de l'UE n'est pas recherchée.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Cette catégorie inclut les instruments de couverture, les investissements à des fins de diversification (par ex. matières premières et autres fonds d'investissement), les investissements pour lesquels aucune donnée n'est disponible et les espèces.

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont réalisés en particulier à des fins de diversification du Fonds et de gestion de la liquidité afin d'atteindre les objectifs d'investissement décrits dans la politique d'investissement.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des différentes caractéristiques environnementales ou sociales de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » ne sont pas appliqués systématiquement à la catégorie « #2 Autres ». Aucune garantie minimale ne s'applique à la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %. Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en obligations du Fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverse dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement.

Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse intègre des caractéristiques environnementales comme les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre, la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau, la restriction de l'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple : conditions de travail correctes et rémunération appropriée, santé et sécurité sur le lieu de travail, prévention de la corruption, prévention de la fraude et contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds a ainsi mis l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'est efforcé de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux étaient déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitaient et réduisaient les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

Une autre mesure a consisté à lancer une démarche d'engagement avec les entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds. Outre les dialogues avec les représentants des entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds, nous avons discuté en particulier avec les entreprises faisant l'objet d'un investissement particulièrement important par rapport à leur taille. Les entreprises du secteur immobilier ont dû faire face à un environnement économique extrêmement difficile en 2023, ce qui a entraîné, dans un cas, l'incapacité de l'entreprise à payer les intérêts et les remboursements. En l'occurrence, nous nous sommes activement impliqués dans le processus de restructuration afin d'assurer la pérennité de l'entreprise et un taux de recouvrement aussi élevé que possible pour les investisseurs. Le processus de restructuration n'est pas encore arrivé à son terme.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

Gestion, distribution et conseil

46

Société de gestion :

ETHENEA Independent Investors S.A.

16, rue Gabriel
Lippmann L-5365 Munsbach

Gérants de la Société de gestion :

Thomas Bernard
Frank Hauprich (jusqu'au 30 juin 2023)
Josiane Jennes
Luca Pesarini (à partir du 1er juillet 2023)

**Conseil d'administration de la Société
de gestion (organe de direction) :**

Président :

Thomas Bernard
ETHENEA Independent Investors S.A.

Administrateurs :

Skender Kurtovic (jusqu'au 1er juin 2023)
MainFirst Holding AG

Nikolaus Rummler
IPConcept (Luxemburg) S.A.

Frank Hauprich (à partir du 20 juin 2023)
ETHENEA Independent Investors S.A.
(à partir du 1er juillet 2023)
MainFirst Affiliated Fund Managers S.A. *

**Réviseur d'entreprises agréé du fonds
et de la Société de gestion :**

Ernst & Young S.A.

35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Dépositaire :

DZ PRIVATBANK S.A.

4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

* Le changement de nom de MainFirst Affiliated Fund Managers S.A. en MainFirst (Luxembourg) S.à r.l. a pris effet le 10 janvier 2024.

Gestionnaire du fonds :

ETHENEA Independent Investors S.A.

16, rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach

**Agent d'administration centrale,
Agent de registre et de transfert :**

DZ PRIVATBANK S.A.

4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs en
République fédérale d'Allemagne, au Luxembourg
et dans la Principauté du Liechtenstein :**

47

**Agent des facilités conformément aux dispositions
de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 :**

DZ PRIVATBANK S.A.

4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs
en Belgique :**

**Les catégories de parts (T) et (SIA-T) sont
autorisées à la distribution publique en Belgique.
Les autres catégories de parts ne peuvent être
distribuées publiquement aux investisseurs
en Belgique.**

**Agent des facilités conformément aux
dispositions de l'art. 92 de la directive
européenne 2019/1160 :**

DZ PRIVATBANK S.A.

4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

Distributeur :

DEUTSCHE BANK AG

Brussels branch, Av. Marnix 13 - 15
B-1000 Bruxelles

**Informations à l'attention des investisseurs
en Autriche :**

**Agent des facilités conformément aux
dispositions de l'art. 92 de la directive
européenne 2019/1160 :**

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

48

**Représentant fiscal national au sens de
l'article 186, paragraphe 2, ligne 2 de
l'InvFG 2011 :**

ERSTE BANK
der oesterreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
1100 Wien

**Informations à l'attention des investisseurs
en Suisse :**

Représentant en Suisse :

IPConcept (Schweiz) AG
Münsterhof 12
Postfach
CH-8022 Zürich

Agent payeur en Suisse :

DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG
Münsterhof 12
Postfach
CH-8022 Zürich

**Informations à l'attention des investisseurs
en Italie :**

**Agent des facilités conformément aux
dispositions de l'art. 92 de la directive
européenne 2019/1160 :**

Société Générale Securities Services

Via Benigno Crespi, 19/A - MAC 2
IT-20123 Milano

**State Street Bank International –
Succursale Italia**

Via Ferrante Aporti 10
IT-20125 Milano

Banca Sella Holding S.p.A.

Piazza Gaudenzio Sella 1
IT-13900 Biella

**Allfunds Bank S.A.U –
Succursale di Milano**

Via Bocchetto 6
IT-20123 Milano

**Informations à l'attention des investisseurs
en Espagne :**

**Agent des facilités conformément aux
dispositions de l'art. 92 de la directive
européenne 2019/1160 :**

Allfunds Bank S.A.

c/ Estafeta nº 6 (La Moraleja)
Complejo Plaza de la Fuente - Edificio 3-
ES-28109 Alcobendas (Madrid)

**Informations à l'attention des investisseurs
en France :**

**Agent des facilités conformément aux
dispositions de l'art. 92 de la directive
européenne 2019/1160 :**

Caceis Bank

1/3 Place Valhubert
F-75013 Paris

ETHENEA Independent Investors S.A.
16, rue Gabriel Lippmann · 5365 Munsbach · Luxembourg
Tél. +352 276 921-0 · Fax +352 276 921-1099
info@ethenea.com · ethenea.com

